

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DAO ET FILS »
en abrégé « SDADF »

Siège ABIDJAN KOUMASSI CITE SOPIM, Lot 259, Ilot
BS22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/06/2025 et enregistrés au CEPICI le 02/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE DISTRIBUTION
ALIMENTAIRE DAO ET FILS » en abrégé « SDADF »

Objet : -Distribution des produits alimentaires-Epiceries-BTP.Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI CITE SOPIM, Lot 259, Ilot
BS22

Dirigeant(s) M ZOURE HAROUNA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05068 du 14/10/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°63293/GTCA/RC/2025 du 14/10/2025

